



COMMISSION SCOLAIRE
DU LAC-SAIN-T-JEAN

POLITIQUE 04-07

SECRÉTARIAT
GÉNÉRAL

SOURCE

Secrétariat général

CIBLE

Membres du Conseil des commissaires, cadres, hors-cadres, directions d'écoles et tout autre employé.

SECTEUR

RÉSOLUTION

CC950418-03

DATE D'ÉMISSION

1995-04-18

AMENDÉE LE

ANNEXE(S)

**6e version
95-02-20**

TITRE : POLITIQUE RÉGISSANT LA CONDUITE DES ADMINISTRATEURS EN MATIÈRE DE CONFLITS D'INTÉRÊTS.

OBJET : Maintenir et accroître la confiance du public dans l'administration de la Commission.

ÉNONCÉ : La Commission scolaire du Lac-Saint-Jean émet des règles d'éthique pour les administrateurs de son organisation.

* Dans le présent document, le masculin est utilisé comme générique dans le seul but d'alléger le texte.

4. PRINCIPES

Chaque membre du Conseil des commissaires, des hors-cadres, des cadres de service et des directions d'écoles, devront prendre les dispositions qui s'imposent pour éviter les conflits réels, potentiels ou apparents dans l'exercice de leurs fonctions respectives.

5. MODALITÉS GÉNÉRALES

- 5.1** Tout administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, agir avec intégrité, indépendance et bonne foi, au mieux des intérêts de la Commission et avec soin, diligence et compétence comme le ferait en pareille circonstance une personne raisonnable.
- 5.2** Tout administrateur doit exercer ses fonctions de façon à maintenir et accroître la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité de l'administration de la Commission.
- 5.3** Tout administrateur, dès sa nomination et en tout temps par la suite, doit exercer cette fonction et agir de manière à éviter les conflits d'intérêts réels, potentiels ou apparents; les intérêts de la Commission doivent toujours prévaloir dans le cas où les intérêts du membre du Conseil, des hors-cadres, des cadres de service ou des directions d'écoles entrent en conflits avec ses fonctions.

6. MODALITÉS PARTICULIÈRES

- 6.1** Tout administrateur s'abstient d'outrepasser ses fonctions pour venir en aide à des personnes, physiques ou morales, dans leurs rapports avec la Commission lorsque cela peut donner lieu à un traitement de faveur réel, potentiel ou apparent.
- 6.2** Tout administrateur s'abstient d'utiliser à son propre avantage ou bénéfice des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions et qui ne sont généralement pas communiqués au public.
- 6.3** Tout administrateur s'abstient d'utiliser, directement ou indirectement, les biens ou services de la Commission ou d'en permettre l'usage à des fins autres que les activités approuvées par la Commission.
- 6.4** Tout administrateur s'abstient de participer aux délibérations et au vote sur une résolution présentée pour faire approuver un contrat ou un projet de contrat avec la Commission s'il est administrateur ou dirigeant d'une partie à un tel contrat ou s'il possède un intérêt direct ou indirect qui le place dans une situation de conflit d'intérêts avec la Commission. Il doit en outre divulguer à la Commission la nature et l'étendue de son intérêt dans un tel contrat dès qu'il en a connaissance.

7. DÉCLARATIONS DE LIENS

- 7.1** Tout administrateur, à sa discrétion, peut produire une déclaration d'intérêt sur le formulaire ci-joint (annexe A) et le remettre à la direction générale.

- 7.2** Tout administrateur, à sa discrétion, peut produire une déclaration relative aux personnes liées sur le formulaire approprié ci-joint (annexe B) et le remettre à la direction générale.

DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Nom	Titre
Adresse	Ville
	Code postal

- A)** Je déclare avoir 10% ou plus des actions émises pour chacune des corporations mentionnées ci-dessous ou de droit de vote rattaché à ces actions:

Nom de la corporation	Adresse
	Ville
	Code postal
Nom de la corporation	Adresse
	Ville
	Code postal

- B)** Je déclare détenir des parts dans les sociétés ci-après énumérées ou détenir une créance contre les sociétés, coopératives ou corporations suivantes, à la suite d'un prêt:

Nom	Adresse
Nature	
Nom	Adresse
Nature	

C) Je déclare être administrateur(trice) des sociétés, coopératives et corporations ci-après énumérées ou propriétaire des commerces suivants:

Nom / Raison sociale

Adresse

Statut / Fonction

Nom / Raison sociale

Adresse

Statut / Fonction

**DÉCLARATION RELATIVE
AUX PERSONNES LIÉES**

A. Je déclare que les personnes suivantes sont susceptibles de faire affaire avec la Commission Scolaire :

- | | | |
|-------------|---------------|-----------------------|
| a) Conjoint | b) Enfant | c) Enfant du conjoint |
| d) Parenté | e) Ami intime | f) Autre |

Nom et prénom

Nom de la raison sociale

Nom et prénom

Nom de la raison sociale

Signature